L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 93 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 28 AOUT 1891.

PETITES ANNONCES.

FLAUDHEREY & CO., Imprimeurs, No 29½ rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies imprimées et en vente depuis 25c. le mille. 15 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande—Une jeune dame parlant l'anglais pour travail de bureau. Faire demande à la Gazette de Nouvelles en voulant enquêter, mettre la résidence et le salaire. Ne pas excéder 24 par semaine, et des qualifications. Expérience antérieure n'est pas nécessaire. Ecrire aussi explicitement pour pas nécessaire. Ecrire aussi explicitement pour Sensitive, à votre propre risque. P. O. Box 565. 28aout—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de N. H. Short.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,816—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par F. L. Richardson, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 août—28- sept 2 6

Succession de Henry Heiberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29 362—Division C.—Avis est par la présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John W. Row, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 août—28—2 6 sept

Succession de Chas F. Angell et Mme Homer G. Angell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,155 et 32,356 consolidés—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par William Brach, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 août—26 30—4 sept.

Succession de Mme Anna Mary Dietlein, veuve de George Jacob Yost

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,018—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Anna Taylor Kloh, veuve de Mme Ch Istina Kloh, veuve de Frederick Yost, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 août—25 30—Sept

Succession de Bernhard Zerwes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,628—Division C.—Attendu que Margareth Zerwes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernhard Zerwes, décédé intestat; ces fins le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 30

Succession de James Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33 148—Division K.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William Richardson, exécuteur testamentaire dudit, dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 30

E. Meyncrat & Co. et ale vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 33,449—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par A. Meyncrat et Paul Bellony Co., syndics provisoires de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 30

Succession de Christoph Rohdere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,638—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Brach, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 août—26 30—4 sept.

Succession de Mme Anna Mary Dietlein, veuve de George Jacob Yost

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,018—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Anna Taylor Kloh, veuve de Mme Ch Istina Kloh, veuve de Frederick Yost, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 août—25 30—Sept

Succession de Bernhard Zerwes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,628—Division C.—Attendu que Margareth Zerwes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernhard Zerwes, décédé intestat; ces fins le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 30

Succession de Henry Heiberg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29 362—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John W. Row, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 août—28—sept 2 6

Succession de Robert Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,520—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Elisa Hammond, veuve de Robert Roberts, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 août—26 30—4 sept.

Succession de Mme Anna Mary Dietlein, veuve de George Jacob Yost

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,018—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Anna Taylor Kloh, veuve de Mme Ch Istina Kloh, veuve de Frederick Yost, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 août—25 30—Sept

Succession de Bernhard Zerwes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,628—Division C.—Attendu que Margareth Zerwes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernhard Zerwes, décédé intestat; ces fins le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 30

Succession de James Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33 148—Division K.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William Richardson, exécuteur testamentaire dudit, dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 30

E. Meyncrat & Co. et ale vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 33,449—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par A. Meyncrat et Paul Bellony Co., syndics provisoires de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 août—22 27 30

Succession de Christoph Rohdere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,638—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Brach, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 août—26 25 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Aug. Bormann vs. Chas. J. Johnson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans, No 19,647—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 29 août 1891, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un cheval gris (entier).

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et nommée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 août—18 23 29

Louis Brandt vs. M. Moss.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19 482—Division F.—Il sera vendu, au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, à l'Hôtel de Ville, Place Lafayette, entre St-Charles et Carondelet, le SAMEDI, 29 août 1891, à midi, de la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un cheval bai.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et nommée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 août—18 23 29

Etat de Situation Semestriel

DE LA

UNION NATIONAL BANK,

la clôture des affaires, le 31 décembre 1890

ACTIF.

Prêts et escomptes		$1,030,609 99
Bons des Etats-Unis pour garantie		50,000 00
Bons à primes de la Nlle Orléans	$345,690 10	
Primes sur bons des Etats-Unis	11,000 00—	356,690 10
Meubles et installations		3,000 00
Chèques à vue sur New York	$211,430 81	
Dû par des banquiers et banquiers	54,779 04—	266,209 85
Monnaie courante des E. Unis	$196 918 55	
Chèques pour le Comptoir d'E. Change	379,787 91—	576,706 46
Fonds 5 pour cent avec le Trésorier des Etats-Unis		2,250 00
		$2,294,466 44

PASSIF.

Capital actions payé		$300,000 00
Fonds de surplus		125,000 00
Profits non divisés		37,164 67
Dividende payable le 1er janv.		20,000 00
Dividendes non réclamés		4,181 51
Réservé pour taxes accrues de tous genres		27,000 00
Dépôts individuels	$1,170,983 08	
Dû à des banques et banquiers étrangers	405,135 20—	1,576,120 28
Circulation		45,000 00
		$2,294,466 44

CARL
E. CHA

2jan—1f

JOHN D. BURGHARDT,

Plombier et ajusteur de tuyaux de vapeur et de gaz, brasseur.

323 rue Bienville, Nouvelle-Orléans, Lne.

Marchand de: Lustres, globes, branches, bai-noires, lavabos, lavoirs de cuisine et d'office, tuyaux de jardins, dévidoirs de tuyaux, ouvertures de jardins, tuyaux de plomb et bar à vapeur haute et gaz, tuyaux de plomb et bar de fer galvanisé. Prix modiques, non approuvés. 31juil—4sp—4jan,96

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 27 AOUT—CLASSE No 302
Tirage de 4 heures P. M.

17 19 73 34 32 49 78 37 6 23 64 55

Les tirages ci-dessus, publiés dans toute les politiques journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage sous apposition notre signature.

Ce 27 août 1891—4 heures P. M.

J. A. ROCHEAU,
W. P. PINCKARD,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans ce bureau.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et a été ensuite adoptée comme étant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'en 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu trimestriellement (Juin et Décembre) les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les mois de l'année, se tenant tous les deux public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous donnons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-trielles de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sous en donnons l'assurance, certifiant avec la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ce sens, ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Ed Burke
J. Ewing

COMMISSAIRES.

Nous nous signifié Banque et Banquiers pour recevoir les lots payés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. M. WALMSLEY, Pres. La Nat Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat Bank
A. B. ROWAN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 8 SEPT. 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit		$99,900
999 Lots de $100,		99,900
2,124 Lots se montant à		$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1

Prix pour les clubs, 25 fractions de billets de $1 pour $20.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquels ses nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à
PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donner l'adresse en plein, et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant à nos agents d'envoyer aux Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institutions d'Etat. Les autorités postales néanmoins continuent à livrer toutes petites CIRCULAIRES adressées à Paul Conrad mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage au nombre voulu, par Express, sans frais aucun.

ATTENTION.— La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1911 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême fixe le mois d'avril de l'année prochaine dès lors finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Si y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs requièrent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ce négligeant en résultant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, n'ils veulent la chance qui les amènera.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA BANQUE DES CITOYENS

—DE LA—

LOUISIANE

vs.

DANIEL VAUGHAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,008.

EN vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le dit terrain situé dans la 2me municipalité de cette ville, désignés par les Nos 152, 153 et 154, sur un plan de W. T. Thompson, le 6 janvier 1842 et déposé en l'étude de A. B. Marks, notaire de cette ville, comme plan No 44; ledit terrain étant dans le carré borné par les rues St-Paul, maintenant Rue Liberté, Saint-Pierre, maintenant Sud Franklin, Julie et Girod, et ayant, mesure améliorée, vingt six pieds de façade rue Julie sur quatre vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 154 formant l'angle des rues Julie et St-Paul. Ensemble avec toutes les bâtisses et qui y appartient, droits, privilèges droits terrains, eaux exemption. Ensemble avec cinquante cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, donnant droit au nantissement et attachés à ladite propriété.

Saisie dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant sous somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit $1 100, montant des contributions sur lesdites actions, soit $110 payé par un sur $110 de la somme du 1er décembre 1881 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 à partir du 1er décembre 1882, et $110 avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1883, et $110 avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1884, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1887, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1888, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1889, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $110 de la somme du 1er décembre 1890 et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les frais d'Etat et de ville dont sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dite dette du fonds capital hypothèque non éteinte pouvant être demandé en vertu de la charte et des lois de la Banque, savoir: la somme de $3 850 et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens en vertu de sa charte et de ses lois et le reste, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25 août—25—sept 1 9 15 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jos. A. Dare vs Philip Kassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 33,600 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartient situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues Marigny, Derbigny et Bourbon, mesurant trente pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de cent vingt quatre pieds six pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, le tout au pied mesure; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartient, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur Jacob Kassel, par acte passé pardevant André D. Dumesnil, notaire le 18 février 1889, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 97, folio 97.

2e Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartient situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues Marigny, Derbigny et Bourbon, mesurant trente pieds de face à la rue Marigny sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et cinq lignes de face à la rue Bourbon sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et trois lignes entre lignes parallèles, le tout au pied mesure; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartient, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur Jacob Kassel, par acte passé pardevant André D. Dumesnil, notaire le 18 février 1889, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 97, folio 317.

3e Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Delassus, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues Cuvier, Hôpital, Miro et Tonti, étant une partie de la rue Miro, mesurant trente pieds de face sur une profondeur de cent vingt quatre pieds, acquis par le défendeur de Louis Amedée Hagan, par acte passé pardevant André D. Dumesnil, notaire en la Nlle Orléans, le 2 septembre 1889, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 96, folio 317.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—sept 7 14 21 28 sept—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Victor Meslet vs François P. Burthe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,440—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans la Deuxième District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues Kolton, Notre-Dame, Front et Julie désignée sous le No 28 et marquée sur le plan comme le lot de 7 A Beard dûment certifié par Hugh Grant voyer, en date du 12 janvier 1852, et déposé le 7 février de la dite année, lesquels terrains mesurent ensemble trente pieds de façade rue Notre-Dame sur une profondeur de cent vingt quatre pieds trois pouces et cinq lignes sur la ligne du côté de la dite Kolton, et cent vingt deux pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain Nord. Le terrain No 29 mesure environ vingt quatre pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chaque des rues Fort et Front et pr. sur une profondeur de cent vingt pieds trois pouces et cinq lignes sur la ligne du côté de la dite Kolton, et cent vingt deux pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain Nord. Le terrain No 30 mesure environ vingt quatre pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chaque des rues Fort et Front et pr. sur une profondeur de cent vingt pieds trois pouces et cinq lignes sur la ligne du côté de la dite Kolton, et cent vingt deux pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain Nord. Le terrain No 31 mesure environ vingt quatre pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chaque des rues Fort et Front et pr. sur une profondeur de cent vingt quatre pieds trois pouces et cinq lignes sur la ligne du côté de la dite Kolton, et cent vingt deux pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain Nord.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation des demandeurs, soit une somme de $1,050 00 mentionné dans sur les immeubles ci-dessus et ci-dessous, et 500 00 honoraires d'avocat sur le montant des biens et comptant les en liges; l'acquéreur assumera un montant égal à 10 pour cent des sommes ci-dessus mentionnées: $1,050 échéant le 15 octobre 1891, $1,050 échéant le 15 avril 1892; $1,050 payables le 15 octobre 1892; $1,050 payables le 15 avril 1893; $1,050 payable le 15 octobre 1893; $1,050 payable le 15 avril 1894; $1,050 payable le 15 octobre 1894, et le 15 avril suivant, avec intérêts et les frais et dépens etc. du procès et de la vente.

L'acquéreur également assumera et prendra à son compte la police de cachet de 4 5 pour de la Compagnie de Fabrication de Glace du Peuple, en date du 14 avril 1890, payable six ans après date, et le transfert de cette police par acte passé pardevant John Hendermann, notaire en avril 1889; 25 pour la somme de $7,000 devant en payer pour la somme de $2,000 et le reste, s'il y a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 août—24 31—sept 7 14 21 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant le coin des rues Annunciation et Hercule (dans l'Ile) bornée par les rues Hercule et Ste-Anne (dans l'Ile) et Gravier.

Victor Meslet vs François P. Burthe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,440—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues Hercule, Annunciation, Ste-Anne et Gravier, mesurant trente pieds de façade rue Hercule sur une profondeur de cent vingt quatre pieds trois pouces et cinq lignes sur la ligne du côté de la rue Annunciation et Hercule et trente pieds trois pouces et cinq lignes de façade rue Gravier et cent vingt quatre pieds trois pouces et cinq lignes de façade sur chacune des rues Hercule et Ste-Anne, entre lignes parallèles, le tout au pied mesure; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur de Louis Amedée Hagan, par acte passé pardevant André D. Dumesnil, notaire en la Nlle Orléans, le 2 septembre 1889, dûment enregistré au bureau de transfert, livre 96, folio 317.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—sept 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de propriété foncière et manufacture de glace, incinant bouilloire, machine dépendances, etc.

A des conditions de crédit.

Simpson & Vinnard vs People's Ice Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,579.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 26 septembre 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et les droits, pouvoirs et usages qui y sont attachés et qui y appartiennent, et tout l'attirail qui se trouve sur les lieux consistant de machines, appareils et tous autres objets faisant partie de la fabrique de glace située dans le Premier District de cette ville, dans le Premier District de cette ville, bornés par les rues Kolton, Notre-Dame, Front et Julie désignés comme lots 27, 28, 29 et 30 sur le plan comme le dit plan de J. A Beard dûment certifié par Hugh Grant voyer, en date du 12 janvier 1852, et déposé le 7 février de la dite année, lesquels terrains mesurent ensemble trente pieds de façade rue Notre-Dame sur une profondeur de cent vingt quatre pieds trois pouces et cinq lignes sur la ligne du côté de la rue Kolton, et cent vingt deux pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne du terrain Nord.

Les améliorations consistent en une maison double en bois neuve en ardoises, ayant six chambres, cuisine avec deux chambres citerne deux alsances, etc.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré borné par les rues St-Louis, Bienville, Burgundy et Tonnelier, ledit terrain étant désigné par le lettre B sur un plan de Geo. de Armas, daté de cette ville, en date du 24 juillet 1831, d'après lequel plan le dit carré mesure 29 pieds 5 pouces de façade rue Bienville, sept pieds de large en fond sur une profondeur de dix pieds neuf pouces et 1 pouce de plus en arrière du côté de la rue St-Louis, et 31 pieds 1 pouce de profondeur en arrière du côté de la rue Tonnelier, et 32 pieds 3 pouces sur une ligne s'étendant vers la rue Lafayette, et alors 3 pieds sur une ligne s'étendant vers la rue Tonnelier, et 32 pieds 3 pouces à la ligne du fond qui laquelle il a 32 pieds 3 pouces sur une profondeur de 31